Modèle de lettre à adresser aux IPRs (à adapter par chaque équipe EPS)

« Mesdames et Messieurs les IPR, à la suite de votre demande, nous vous signalons que le travail demandé pour le BAC 2021 est en cours.

Il est toujours très difficile, voire impossible, à notre équipe de se réunir pour travailler collectivement. Le travail en visio-conférence est certes possible mais ne remplace pas de véritables réunions d’équipes. Cet état de fait nous met en difficulté pour que « l’équipe d'EPS de l'établissement décline le référentiel national pour chaque activité proposée pour la certification et élabore des outils spécifiques pour réaliser la notation » BO n°36 du 3/10/19

Si les modalités du bac EPS doivent pouvoir évoluer, cela doit se faire dans la sérénité, sans précipitation et en respectant un temps d’échange avec la profession. Cela n’a pas été le cas et de nombreux points nous semblent problématiques car ils remettent en cause le fondement de notre métier et de notre discipline. Nous revendiquons en effet :

- Des exigences définies nationalement par APSA garantissant l’égalité de tous les élèves face à l’examen sur l’ensemble du territoire.

- Les 12 points de l’AFL 1 nous semblent largement insuffisants et nous demandons une répartition des points qui redonne toute sa place à l’évaluation de la « motricité ».

- L’AFL 2 et 3 sont surreprésentées, cela doit changer. Leur évaluation pose aussi des problèmes de faisabilité avec de nombreux choix (points et rôles) laissés aux élèves. Si l’on tient compte de la réalité du terrain (2h d’EPS, groupes à 35) une évaluation certificative sérieuse dans ce cadre imposé nous semble impossible. De plus cette évaluation très chronophage va nous obliger à limiter les retours nécessaires sur la motricité des élèves et va orienter notre métier vers des dérives que nous voulons éviter.

Enfin, des protocoles créés dans l’urgence, et qui n’ont pas pu être testés en amont, vont très sûrement poser des problèmes d’organisation imprévus. Cela nous conduira à une impasse puisque l’évaluation étant validée et annoncée aux élèves, elle ne pourra plus être modifiée.

Pour toutes ces raisons, nous demandons un moratoire afin de pouvoir garder les anciens protocoles pour la session 2021. Leur organisation ne posera pas de problème et permettra aux élèves de ne pas être victimes de la précipitation dans l’application de la réforme.

Pour le retour de notre protocole, nous avons fait le choix au sein de l’équipe :

Ex 1 : d’attribuer 16 points à l’AFL1 et 2 points à chacune des AFL 2 et 3.

Ex2 : De rendre l’ancien protocole 2018.

Ex 3 : De ne pas donner le choix de rôles aux élèves pour la notation.

Ex 4 : …

Convaincue de votre compréhension, sachez que vous pouvez compter sur notre dévouement professionnel pour l’EPS et nos élèves.

Cordialement. L’équipe EPS du Lycée...»